

REGLEMENT DE LA PERMANENCE

L'heure de permanence est une heure que vous devez utiliser pour rattraper un cours, faire vos devoirs ou vous avancer dans votre travail... Ce n'est pas un lieu de détente, ni de récréation ! Une heure de permanence équivaut à une heure de cours : ce sont les mêmes règles.

En permanence :

- Je m'installe rapidement et en silence, je sors mon carnet de correspondance et mes affaires pour travailler après avoir posé mon sac au sol. Je change de place si un surveillant me le demande.
- Je me tiens correctement : je ne me retourne pas, je ne m'affale pas sur la table, ...
- Je chuchote, c'est-à-dire que je parle tout bas.
- Pour demander un renseignement, je lève le doigt et attends l'autorisation du surveillant. Je ne me lève pas sans y avoir été autorisé.
- Je m'occupe. Si je n'ai pas de travail, je m'occupe autrement : je lis un livre, je dessine, ... Je ne reste pas sans rien faire. Les surveillants peuvent aussi vous donner du travail, comme des fiches de réflexion...
- Je ne quitte en aucun cas la salle de permanence, d'autres moments sont prévus pour aller aux toilettes par exemple.
- Les chewing-gum, sucettes, gâteaux et boissons sont interdits.
- En quittant la salle, je veille à laisser la salle en bon état et je range ma chaise par respect pour le travail des agents.